

	<b>Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 14 décembre 2020</b>	
--	--------------------------------------------------------------------------	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<b><u>Personnalités extérieures</u></b>			
Mr Frédéric BAUBE, le Président du centre de formation Professionnelle des Avocats ou son Représentant			X
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
Mme Anne GOFFARD, représentante du Conseil municipal de Lille			X
Mme Sarah HOURTOULE, le Premier Président de la cour d'Appel de Douai ou son représentant	X		
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	X		
Madame Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille		Jean-Gabriel CONTAMIN	
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
<b><u>Enseignant-e-s collègue A</u></b>			
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD	X		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Patrick MEUNIER	X		
Mme Stéphanie DAMAREY		Jean-Gabriel CONTAMIN	
M. Denis VOINOT	X		
<b><u>Enseignant-e-s collègue B</u></b>			
M. Thomas ALAM	X		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTIAU	X		
M. Vincent DUPONT	X		
M. Olivier FARDOUX			X
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	X		
M. Barnaby PELL		Anne-Cécile DOUILLET	
M. Gilles TOULEMONDE	X		

<b>Collège AITOS</b>			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Younès HADDADI	X		
Mme Violaine SANDER	X		
<b>Collège usagers</b>			
Mme Claire CATHELAIN	X		
Mme Gersende COIFFARD		Clémence MAHIEU	
M. Jules DE FORAS		Claire CATHELAIN	
Mme Jade GARDIEN	X		
Mme Julie GUEDON			X
M. Aliocha JOUSSELIN		Tomas KEBBATI	
M. Tomas KEBBATI	X		
Mme Clémence MAHIEU	X		
M. Daniel MAKOKO	X		
M. Christian MALENGELE			X
M. Edouard RICHARD		Adria MADELIN	
Mme Elise SPICHT			X
M. Lucas SUTTER			X
<b>Membre avec voix consultative</b>			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Le directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

### Informations sur la composition du Conseil de Faculté

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de la démission de Monsieur le Professeur Aymeric Potteau, élu du collège A. Les deux candidats suivants sur la liste de Monsieur Potteau ayant décliné la possibilité de siéger, c'est Madame la Professeure Stéphanie Damarey qui va donc siéger en remplacement de Monsieur Potteau.

### Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 16 novembre 2020

Monsieur Alam regrette que le compte rendu ne fasse pas état des échanges qui ont porté sur le volume d'heures de TD en science politique. Monsieur le Doyen propose de compléter personnellement le compte

rendu de la séance du 16 novembre, et diffère donc la soumission du compte rendu à approbation à la séance suivante.

Madame la Professeure Sandrine Chassagnard-Pinet souhaite qu'une clarification dans les modalités de vote à distance soit apportée, particulièrement dans le cas d'un vote asynchrone. Après discussions, il est proposé au vote que lors d'un vote asynchrone, chaque élu puisse participer, quand bien même il n'aurait pu assister à la séance, sans possibilité ainsi de donner procuration.

**Vote sur l'approbation du principe que lors d'un vote asynchrone, chaque élu puisse participer au vote, même s'il était non présent lors de la séance :**  
**24 pour, 1 contre, 4 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

### **Informations sur les travaux menés dans le Campus Moulins**

Monsieur le Doyen cède la parole à Monsieur Vincent Dupont, qui au titre de la Commission Handicap de notre Faculté, a répondu à l'appel à projets de notre Université pour l'utilisation des fonds générés par le versement de la Contribution Vie étudiante – Campus (CVEC). Tous les projets, à part un qui ne relevait pas de la CVEC, ont été acceptés et sont en cours de mise en œuvre. Ainsi une borne d'accueil et d'information adaptée aux personnes en situation de handicap sera installée dans le hall d'entrée du Campus ; dans une salle informatique ont été installés divers équipements facilitant l'utilisation de deux postes informatiques par des étudiants déficients visuels ; une bande de guidage va être installée le long de la passerelle qui relie les principaux bâtiments du Campus. Le projet qui n'avait pas pu être financé par la CVEC a été financé par la Faculté sur fonds propres : les amphithéâtres ont ainsi été équipés avec des bureaux spécifiques destinés aux personnes à mobilité réduite.

Madame Claire Cathelain exprime ses plus vifs remerciements à Monsieur Dupont, en son nom propre et au nom du syndicat étudiant qu'elle représente, pour le pilotage du dossier ayant permis ces avancées importantes pour l'inclusion des étudiants en situation de handicap.

Monsieur le Doyen informe le Conseil que toutes les salles d'enseignement seront équipées d'un ordinateur, d'une webcam et d'un accès à Internet pour le second semestre. Certaines salles pourraient aussi être mieux sonorisées afin qu'à distance, les échanges puissent être mieux perçus. Monsieur le Doyen évoque aussi les nouvelles tables et bancs supplémentaires qui vont être installés dans les zones en plein air, l'aménagement des bureaux des masters et la relance du projet du Fac'Bar, piloté par son assesseur, Monsieur Julien O'Miel.

### **Informations**

#### **→ Sur les stages**

Du fait de la crise sanitaire, suivre un stage a été une sinécure pour de très nombreux étudiants, qui sont inquiets quant à la validation de cet élément de formation présent dans la plupart des maquettes pédagogiques.

Monsieur le Doyen souligne que l'équipe décanale, comme la direction de l'Université, sont conscients de cette problématique particulière, mais ne souhaitent pas prendre des décisions précipitées dans le souci d'inciter tous les étudiants à effectuer un stage, du fait de son importance dans leur formation mais aussi pour leur future insertion professionnelle.

Des pistes sont envisagées par l'Université et la Faculté, qui pourraient être mises en place en cas de besoin : non pas la neutralisation de stages, mais, l'allongement de la période permettant d'effectuer un stage pour

les diplômés de fin de parcours universitaire ou la proposition d'options alternatives pour celles et ceux qui, en dépit de leurs recherches, n'auraient pu trouver ou effectuer de stage.

Madame Clémence Mahieu rappelle qu'actuellement les employeurs ne sont pas incités à recruter des stagiaires, qui seraient contraints d'effectuer du télétravail ou du temps partiel dans le contexte sanitaire que nous vivons.

Madame Violaine Sander indique au Conseil que chaque Master 1 ayant ses propres modalités d'évaluation de stage, un message spécifique par Master 1 a été adressé aux étudiants. Et lorsque le stage est à choix parmi d'autres options, les étudiants ont la possibilité de modifier leur choix d'ici le 25 janvier si leur recherche de stage n'a pas abouti.

#### → Sur l'élection des délégué.e.s d'année

Monsieur Delettrez, responsable des scolarités, rappelle au Conseil que du fait de l'impossibilité de faire appel à la DIP pour qu'elle inscrive l'ensemble des étudiants par formation ou section sur des Moodle idoines, il n'a pas été possible de procéder à l'élection des délégué.e.s d'année selon la même procédure que l'an dernier. Dans un premier temps, un message a été envoyé aux étudiants des différentes formations en vue de faire remonter des duos de candidats avec l'idée d'organiser ensuite des élections entre les duos qui remonteraient. Finalement, les élections ont été organisées d'un côté par la Corpo étudiante pour les formations de droit et d'Aes, d'un autre côté par la section science politique pour les formations de science politique.

A nouveau cette année, plusieurs délégués manquent faute de candidats. Les présidents de jury sont invités à solliciter à nouveau les étudiants concernés afin que très vite des interlocuteurs étudiants soient identifiés et puissent apporter leur contribution aux échanges entre le corps enseignant, la Direction et les promotions d'étudiants.

#### → Sur l'organisation des examens en distanciel

Une nouvelle plateforme a été mise en place, Moodle examen, pour l'organisation des épreuves en distanciel synchrone de licence, et ce afin d'éviter une surcharge du réseau. De nouveaux codes d'accès à cette plateforme ont été envoyés aux étudiants et aux enseignants. Monsieur Gilles Toulemonde évoque son expérience dans l'utilisation de cette nouvelle plateforme, en expliquant n'avoir pas rencontré de difficultés particulières. Monsieur Kebbaty redoute pour sa part une défaillance générale de la plateforme et suggère que les sujets des épreuves soient parallèlement envoyés par courriel. Cette proposition est critiquée du fait d'un risque d'éparpillement des rendus, si deux circuits de transmission sont utilisés. Monsieur Dupont alerte sur l'inquiétude ressentie par des enseignants qui ne maîtrisent pas forcément ce nouvel outil, dont la création est très récente. On suggèrera aux enseignants de doubler la mise des sujets sur la plateforme d'un envoi par mail, tout en insistant sur le fait que les travaux doivent in fine être déposés sur la plateforme.

### **Débat et vote sur la mise en place d'un groupe de travail en vue de la réforme de la capacité en droit**

La capacité en droit est une voie d'accès alternatif à l'enseignement supérieur, à l'instar du diplôme d'accès à l'enseignement universitaire (DAEU), dont le programme et les modalités d'examens apparaissent depuis plusieurs années comme obsolètes et inadaptés aux évolutions actuelles. Un projet de réforme de cette formation est en cours, cette réforme laissant aux facultés de droit des possibilités d'interprétation pour l'organisation de cette nouvelle capacité. Il est ainsi proposé de créer un groupe de travail chargé de repenser la maquette de la capacité en droit, pour une mise en place dès la rentrée 2021, si le décret le permet.

Un avis du Conseil est demandé quant à la création de ce groupe de travail, qui serait piloté conjointement par Monsieur François Fenaux et par Monsieur Matthieu Le Bescond de Coatpont, et sur la possibilité pour des membres de ce même Conseil de rejoindre le groupe.

**Vote sur l'approbation de la création d'un groupe de travail en vue de la réforme de la capacité en droit, et sur la possibilité laissée aux membres du Conseil de le rejoindre :**  
**32 pour, 0 contre, 0 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

Quatre membres du Conseil ont d'ores et déjà exprimé leur intention de rejoindre le groupe : Monsieur le Professeur Cattoir-Jonville, Mesdames Cathelain, Le Doujet-Thomas et Merchez.

### **Débat et vote sur les modalités des enseignements au second semestre**

Monsieur le Doyen invite les membres du Conseil à un large débat sur les modalités que nous devons arrêter pour les enseignements du second semestre à venir.

Monsieur le Doyen part tout d'abord du constat factuel que des enseignements totalement en présentiel relèvent dans le contexte actuel de l'impossible. Il nous faut donc explorer les possibilités, et leur pertinence, d'introduire des enseignements en présentiel lors du second semestre.

Première information délivrée suite à une enquête menée par la Corpo : ce qui semble déstabiliser le plus les étudiants est la variabilité dans les conditions d'enseignement, la répétition des adaptations leur posant le plus de problème.

Deuxième information : des incertitudes tenaces planent sur les choix qui seront faits, puisque la situation sanitaire n'est pas stabilisée.

Une première proposition est faite : seraient conservées les dix séances de TD et pour les enseignements non délivrés en amphithéâtre, les enseignants pourraient choisir entre du distanciel ou du présentiel, avec comme postulat que toutes les salles seront équipées d'un ordinateur, d'une caméra et d'une connexion à Internet.

Monsieur Gilles Toulemonde fait valoir son expérience à Sciences Po Lille de conférences en comodal (présentiel-distanciel) dans ce cadre, en soulignant les inégalités que cela peut induire selon que les sujets d'examen correspondent à des thématiques que les étudiants ont vu en présentiel ou en distanciel.

Madame la Professeure Douillet préfère conserver cinq séances au lieu des dix, pour un demi-effectif car le système faisant alterner TD en présence et TD à distance n'est selon elle pas satisfaisant pour ceux qui suivent à distance. En revanche, le TD pour un effectif réduit a montré toute sa qualité pédagogique.

Pour Monsieur Alam, du fait des incertitudes actuelles, il convient d'envisager le scénario répondant à une situation sanitaire dégradée et qu'ainsi, un nombre réduit de séances de TD pour un groupe plus réduit d'étudiants répondrait mieux aux injonctions de distanciation. Surtout, il alerte sur l'épuisement physique et moral qu'il perçoit parmi les enseignants non titulaires, la duplication des séances de TD pouvant se faire sans préparation de nouveaux supports nécessaires aux TD.

Cependant, pour Madame Jade Gardien, la plupart des étudiants redoute des manques de connaissances et de pratique du fait de la réduction des séquences de formation. De même, pour Monsieur Dupont, dix séances de TD lui semblent indispensables pour garder le lien avec les étudiants et mieux leur transmettre des méthodes d'apprentissage.

Madame la Professeure Chassagnard comprend le stress provoqué par la diminution du nombre de séances de TD, car pour elle aussi, il est à redouter un manque de fondamentaux académiques qui pourrait altérer la suite de la formation. Enfin, maintenir le nombre des séances de TD au niveau habituel renforcera la capacité à repérer et soutenir les étudiants en difficulté.

Madame Cathelain souhaite rappeler les grandes difficultés rencontrées par les étudiants, du fait d'un état psychologique dégradé par les conditions de formation et par la charge de travail importante générée par ces mêmes nouvelles conditions de formation. Pour elle, ainsi mieux vaut cinq séances de TD complètes et bien encadrées que dix suivies dans de mauvaises conditions.

Pour Messieurs Alam et Kebbati, l'instauration de cours magistraux sur une plage de temps de trois heures en continu a été un facteur aggravant des conditions difficiles de formation.

A ce sujet, Monsieur le Doyen rappelle qu'une pause intermédiaire est prévue pour chaque séance et que les enregistrements systématiques permettent de différer la participation au cours magistral.

Monsieur Toulemonde rappelle que les cours magistraux de trois heures ont été établis pour limiter les flux de déplacements des étudiants et que tous les plannings ont été conçus en application de ces règles de distanciation promues lors du déconfinement. Une nouvelle adaptation des plannings est irréalisable par le service qui depuis plusieurs mois doit répondre régulièrement à de nouvelles contraintes d'organisation.

Monsieur le Professeur Guerlin propose que soient maintenues dix séances de TD, toutes en distanciel, permettant ainsi la transmission de tout le programme pédagogique. Il rappelle que la pause de quinze minutes instaurée pour chaque CM conduit à une perte de 3H40 à la fin du semestre, ce qui pour lui est une fâcheuse dégradation de l'enseignement.

Pour Monsieur Daniel Makoko, le maintien de dix séances de TD est primordial, quelle que soit l'évolution sanitaire. Pour Madame Mahieu, la concentration devant un écran pendant trois heures est très difficile à atteindre, c'est pourquoi il faut selon elle privilégier le présentiel tant que cela est possible.

Enfin, pour Monsieur le Doyen, le TD a vocation à donner surtout des méthodes et non du contenu, et qu'ainsi cinq séances de TD en petits groupes pourraient être préférables.

A ce stade, ce qui lui semble de la plus haute importance, c'est de choisir un mode d'organisation pérenne tout au long du second semestre, qui permette de passer le moins difficilement possible du distanciel au présentiel. Conserver les dix séances suppose donc d'avoir des séances en présentiel « en comodal ».

Il propose que le Conseil se prononce sur quelques principes qu'il soumet au vote, vote qui se tient hors la séance du Conseil, de façon asynchrone et dont les résultats sont les suivants :

- Si cela est possible, le retour au présentiel est favorisé ;
- Dans ce cas-là, système hybride pour les cours en amphithéâtre, présentiel total pour les enseignements accueillant moins de douze étudiants, système hybride pour toutes les autres situations d'enseignement, selon le choix des équipes pédagogiques ;
- Pour les TD, le Conseil de Faculté tranche pour un système avec 5 séances de TD tous les quinze jours pour un demi-effectif.

**Vote pour approuver la possibilité de faire du présentiel au second semestre si les conditions le permettent, avec des modalités d'organisation adaptées : 50% en présentiel et 50% en distanciel pour les cours en amphithéâtre, 100% en présentiel pour les cours accueillant moins de 12 étudiants ; choix laissé à chaque enseignant du tout distanciel ou du 50% distanciel/ 50% présentiel pour les autres cours :**  
**29 pour, 0 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

**Vote pour approuver le principe que les TD du second semestre soient organisés sous forme de cinq TD avec une demi-jauge :**  
**17 pour, 5 contre, 6 blancs, 1 « n'a pas souhaité participer au vote »**

**Vote pour approuver le principe que les TD du second semestre soient organisés sous forme de dix séances de TD , éventuellement en présentiel / distanciel :**  
**9 pour, 15 contre, 0 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**  
**Proposition rejetée**

A une question posée sur les diplômes universitaires, Monsieur le Doyen indique qu'une règle avait déjà été édictée : si l'effectif ne dépasse pas douze stagiaire de formation, un présentiel total est envisageable, si le présentiel est possible.

Par ailleurs, il informe le Conseil que le Conseil du mois de février portera en partie sur les nouvelles habilitations des différents diplômes universitaires que propose notre Faculté.

### **Information et discussion sur l'Etablissement Public Expérimental**

Monsieur le Doyen exprime son souhait d'adresser à notre Université un message de synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du précédent Conseil sur le projet de création d'un Etablissement Public Expérimental et a transmis à ce titre un projet de motion, soumis aux avis des membres du Conseil.

Pour Monsieur Alam, seul un référendum général permettrait une réelle expression démocratique et qu'ainsi il lui apparaît indispensable que la motion que pourrait voter notre Conseil de Faculté rappelle cette exigence.

Madame Cathelain exprime son soutien au projet de motion même si elle considère que les premières phrases entérinent la légitimité du projet de création de l'EPE. Elle reconnaît qu'un travail de fond a été entamé vis-à-vis des versions initiales des statuts de l'EPE. Le plus important selon elle est l'adhésion de tous les étudiants, ils sont les premiers concernés et sont ceux qui verront les conséquences de ce projet dans les années à venir.

Monsieur Toulemonde ne soutiendra pas la motion par loyauté en tant qu'élu de la liste Synergie au Conseil d'Administration, mais aussi par rejet de toute procédure référendaire qui s'oppose à l'expression démocratique réelle telle que le permettent les institutions représentatives.

Madame la Professeure Chassagnard évoque comme une avancée la meilleure visibilité des laboratoires de recherche. Elle ne soutiendra pas la motion car elle ne porte pas sur la dernière version des statuts, ce qui rend caduc tout avis.

Madame Cathelain souhaite partager une expérience : elle a découvert une offre d'emploi portée par l'EPE, bien antérieurement avant le vote des statuts et la création effective de l'EPE. Cette précipitation est dérangeante, car elle semble faire fi du processus démocratique en cours.

Pour Madame la Professeure Chassagnard, la recherche de consensus est illusoire car les débats sur la motion traduisent des divergences de fond.

Monsieur le Doyen propose que soit ôté du projet de motion les points qui ne font pas consensus pour les faire trancher par le Conseil dans des votes séparés -la question du mode d'adoption du projet ; la question de l'opportunité du projet et de sa temporalité- en soulignant qu'il serait regrettable que le Conseil ne puisse faire valoir auprès de l'Université un ensemble de points de convergence : le caractère précipité de la procédure, la volonté de symétrie entre composantes de l'Université de Lille et « grandes écoles », la demande de meilleure répartition des moyens, et le souci de préserver l'autonomie des unités de recherche.

Une nouvelle motion qui a pu être qualifiée d'édulcorée est alors proposée au vote.

Trois autres questions portant sur l'EPE sont soumises au vote du Conseil ; ce vote a lieu de façon asynchrone ; en voici les résultats :

**Vote pour approuver la création d'un EPE de façon générale :**  
**6 pour, 11 contre, 7 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**  
**Cette création est rejetée**

**Vote pour approuver la création d'un EPE dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**  
**4 pour, 15 contre, 5 blancs, 1 « n'a pas souhaité participer au vote »**  
**Cette création est rejetée**

**Vote pour approuver la demande d'organisation d'un référendum ouvert à l'ensemble des personnels et des étudiants de l'Université de Lille sur la création de l'EPE :**  
**17 pour, 6 contre, 1 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

**Vote pour approuver la motion concernant la création de l'EPE :**  
**15 pour, 1 contre, 1 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

### **Motion concernant le projet d'EPE**

Le Conseil de Faculté de la FSJPS, suite à sa réunion en distanciel organisée le 14 décembre 2020,

Tout en étant convaincu de l'intérêt que l'Université approfondisse ses liens avec les « grandes » écoles publiques de la région et, plus spécifiquement, que la FSJPS puisse développer ses collaborations avec Sciences Po Lille,

Regrette la procédure à marche forcée qui est imposée à l'Université de Lille pour parvenir à mettre en place cette collaboration et à l'institutionnaliser sous forme d'un EPE, sans tenir compte de l'importance des évolutions qui ont déjà été nécessaires pour parvenir à une fusion de l'Université, encore inachevée, et des efforts qui ont été exigés, pour ce faire, des équipes enseignantes, administratives et techniques, comme des étudiants, dans un contexte qui plus est compliqué par la mise en place d'une nouvelle offre de formation et par la crise pandémique.

Au regard de l'état actuel du projet, le Conseil de Faculté de la FSJPS tient par ailleurs à interroger un ensemble de points qui devrait être pris en compte dans l'hypothèse d'un approfondissement des liens entre l'Université de Lille et les grandes écoles publiques de la région :

- la nécessité de respecter une vraie symétrie de procédure entre les composantes de l'Université de Lille et lesdites écoles. Ces écoles ne sauraient intervenir dans les procédures qui concernent les seules composantes quand lesdites composantes n'interviennent pas dans les procédures qui les concernent. Elles ne sauraient avoir accès à des instances de décision auxquelles les représentant.e.s des composantes n'auraient pas accès ;
- la nécessité qu'apparaissent de manière claire et explicite les instruments d'une meilleure répartition des ressources (humaines, budgétaires, patrimoniales) au sein de ce nouvel ensemble, avec des objectifs-cible et des délais-cible ;
- la nécessité que les unités de recherche soient pleinement reconnues au sein de ce nouvel ensemble comme les opérateurs moteurs en matière de recherche et qu'elles n'apparaissent pas comme sous la tutelle des composantes ou des écoles-composantes. A minima, si certaines composantes et certaines unités de recherche souhaitent un nouvel équilibre, il ne faudrait pas que ce soit imposé aux composantes et unités de recherche qui trouvent pertinent l'équilibre actuel. Equilibre qui n'empêche aucunement l'approfondissement des liens entre unités de recherche et composantes, mais sur un pied d'égalité ;
- la nécessité d'aller aussi loin que le droit le permet dans la représentation démocratique des usagers de l'Université au sein du conseil d'administration.



Le Conseil de Faculté de la FSJPS s'étonne enfin que, dans ce qui se présente comme un projet d'Etablissement Public Expérimental, soit intégré un établissement d'enseignement supérieur, certes réputé, mais privé, d'une taille très limitée (en termes d'étudiants et d'enseignants), sans dimension recherche, dont les procédures de recrutement sont très éloignées de celles qui prévalent dans l'Université, et auquel il est accordé le même statut que les grandes écoles publiques de la région et que les composantes de l'actuelle Université de Lille.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté en formation plénière, en invitant les collèges A et B à poursuivre par un Conseil restreint.